



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance du 17 mars 2023

Présents : Mme BRETON Dorothee, Maire, Mme BITARD Céline, M. BRINGART Christophe, Mme MATHIEU Julie, Adjoint, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. VILAIN Paul, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Dominique, M. PIARDET René Conseillers Municipaux.

Absents :

Absents Excusés : M. BOUDOT Vincent

Exclus :

Procurations : M. BOUDOT Vincent à Mme BRETON Dorothee

Secrétaire de séance : Mme BITARD Céline

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H30

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023

M. GATINEL souhaite que soit précisé que Mme MATHIEU a dit que « le départ de l'opposition mettait à mal l'obtention des subventions »

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 FÉVRIER 2023

M. GATINEL souhaite revenir sur les questions diverses pour que les termes « c'est nuisible » ne soient pas interprétés stricto sensu mais dans l'esprit.

M. DELAIRE intervient pour dire que les chiens étaient à Chereau.

M. MAMERT souhaite une modification en ce sens que « Mme BITARD a fait faire des devis »

POUR : 13

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI

Le vote est ajourné car la trésorerie n'a pas transmis les taux d'imposition.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme MATHIEU fait la lecture des différents articles de la section de fonctionnement.

S'agissant des associations, M. GATINEL dit que les critères d'attribution des subventions ne sont pas donnés et que c'est le fait de voter une enveloppe globale. Il aimerait, ainsi que Mme FORESTIER, savoir à qui seront attribuées les subventions.

Mme MATHIEU répond qu'une commission sera organisée durant laquelle seront débattues les différentes modalités d'attribution des subventions aux associations.

Mme BITARD dit que chaque association recevra une subvention, et que comme l'an dernier certaines associations seront moins dotées que d'autres.

M. LAGARDE dit que les critères d'attribution du temps de l'ancienne mandature étaient établis en fonction de ceux de la Communauté De Communes.

M. GATINEL souhaite qu'il y ait des explications claires et qu'elles soient rapportées comme telles lors de la réunion des associations du 5 avril.

M. GATINEL dit que peu de choses ont été réalisées en 2022, et que donc, selon lui, cela va entraîner une perte des subventions qui ne sont pas reportables en 2023.

M. GATINEL demande si en 2023 l'aire de Rouzeau sera clôturée.

Mme le Maire répond que oui et que c'est budgétisé en petit matériel, donc en fonctionnement. Le coût est donc moins important que prévu initialement.

M. LAGARDE rajoute que lorsqu'on fait des travaux en régie, on récupère la TVA.

M. DELAIRE voudrait savoir pourquoi des frais de justice ne sont pas budgétisés pour 2023. Il dit que la commune doit de l'argent mais ne veut pas payer.

M. BRINGART et Mme FORESTIER disent que M. DELAIRE est juge et partie, donc il ne peut pas intervenir sur ce sujet.

M. MAMERT dit que lorsqu'un jugement est rendu, il faut respecter l'issue de celui-ci.

M. DELAIRE quitte le conseil à 20h07 pour que l'impartialité des débats soit respectée.

M. GATINEL veut savoir si la commune soldera la dette que M. DELAIRE prétend que la commune a vis-à-vis de lui.

Mme le Maire répond qu'à ce jour la commune n'a pas été avisée de ce jugement. Elle attend un retour de l'avocat pour agir. Elle transmettra à l'ensemble des conseillers les conclusions de l'avocat.

L'absence de M. DELAIRE ne portant pas atteinte au quorum, le conseil se poursuit.

Pour M. GATINEL, ce budget n'a pas de démarche structurante, pas de souffle. On avance à la « petite semaine ». Il y a seulement la future réalisation des travaux pour lesquels ont été demandées les différentes subventions qu'on espère obtenir.

M. DELAIRE revient à 20h23.

M. GATINEL dit qu'il ne votera pas contre le budget, car il y a des choses importantes de prévues, mais il s'abstiendra.

M. LAGARDE est d'accord avec les propos de ce dernier.

M. DELAIRE demande un vote à bulletin secret. La majorité refuse.

- Délibération n°2023_03_17-013

Madame le Maire présente le budget primitif 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 594 328 €	1 882 100 €
Section d'investissement	677 108 €	677 579 €
TOTAL DU BUDGET	2 271 436 €	2 559 679 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue, **DÉCIDE** :
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 594 328 €	1 882 100 €
Section d'investissement	677 108 €	677 579 €
TOTAL DU BUDGET	2 271 436 €	2 559 679 €

POUR : 9

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 4

TOUR DE TABLE

Mme le Maire :

- La plomberie a été revue à la MAM ;
- La fuite à la toiture de la salle des fêtes a été réparée ce jour.
- L'entretien de l'horloge de l'église et du chauffage a été effectué. Mme FORESTIER dit qu'on entend pas les cloches le matin à 7h.

- MP Incendie est intervenu à l'école pour l'alarme.
- Les experts pour le mur du cimetière sont venus et c'est l'entreprise Duret qui a été choisie pour les travaux.
- La société Sapian a fait la sanitation de la cuisine.
- Le devis de l'entreprise Rullier a été accepté et le tracteur John Deere sera réparé d'ici une quinzaine de jours.
- Mini-tempête : les arbres ont été débités et l'éclairage endommagé a été signalé au SDEEG.
- Mme BOUCAUD a effectué un TIG (Travaux d'Intérêt Général) avec les agents techniques.
- Rencontre avec M. le Sous-Préfet : il nous conseille de faire une demande de subvention « Fonds vert ». Il a dit que la commune avait des chances d'obtenir la DETR vu qu'elle n'a rien perçu en 2022. En revanche, la dotation de la DSIL sera divisée par 2, donc la commune n'est pas certaine d'obtenir la concrétisation de sa demande. Il a également encouragé à mettre en place la vidéo protection. Enfin, il a évoqué la possibilité d'installer une station biométrique pour les demandes de cartes d'identité et de passeports.
- Le 21 avril il y aura une réunion avec la gendarmerie pour la mise en place du dispositif « vigilance citoyenne »
- Le 24 avril il y a une réunion pour le PLUI au siège de la CDC, ouverte à tous les élus. Avant, Mme le Maire mettra en place une réunion entre les élus de la commune.

M. LAGARDE :

- Au sujet des vestiaires du collège, il pense qu'aucune convention n'avait été signée car le projet était porté par le SIVOM et chaque commune avait participé financièrement. Si une convention existe, elle a dû être prise entre le SIVOM et les différentes communes. M. BRINGART dit qu'au moment de la livraison finale, une convention sera signée entre le collège et la commune. De même différentes conventions seront signées avec les associations pour leur permettre par exemple d'utiliser le plateau sportif.
- Le tableau lumineux d'informations est en panne.

M. GATINEL :

- Mis en place de la nouvelle borne de service à l'aire de camping-car ainsi que d'un nouveau panneau informatif. La fréquentation de l'aire de camping-car est très bonne.
- La CDC fera des animations à la fête du fleuve du 14 au 16 avril à Libourne. Il est prévu le passage d'une gabarre venant d'Argentat
- Une réunion pour les chemins de randonnées sera-t-elle organisée ? Mme le Maire répond par l'affirmative. Il souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour faire avancer ce projet.

M. MAMERT :

- Il veut savoir si le tractopelle est en fonction. Mme le Maire répond que oui.
- Il veut également savoir qui gère les agents techniques puisque M. BRINGART n'est plus là. Mme le Maire répond que c'est le secrétaire général. Le Maire et les Adjointes donnent les grands axes.
- Il dit que Mme MATHIEU aurait pu contacter plus de banques pour l'emprunt de la boulangerie. Elle répond que le choix était de faire des démarches auprès des banques présentes à Lussac. La Caisse d'Epargne n'a pas répondu.

Mme FORESTIER :

- Il y a une centaine d'enfants à l'école, donc il faudra sûrement que les élus se mobilisent pour sa sauvegarde.
- Le 30 juin aura lieu la kermesse de l'école à la salle polyvalente.
- Le 16 juin, il y aura une course d'orientation avec les CM2 et le collège à Picampeau. Le collège aimerait savoir qui pourrait nettoyer le parcours.
- Deux filles du Twirling sont sélectionnées pour les mondiaux à Liverpool. Une tombola sera organisée pour financer le voyage.

M. DELAIRE :

- Est-ce que Mme le Maire a le droit de faire venir chez elle des employés de la commune ?
- Une grosse pierre est toujours présente dans le fossé entre Chereau et Guimberteau.
- Présence de trous sur la voirie : M. BRINGART dit que M. VIENNE s'est emparé de la problématique pour que les problèmes soient résolus par l'entreprise qui a effectué les travaux initiaux.

Mme BITARD :

- SMICVAL : une réunion a eu lieu à la CDC. Les élus étaient présents mais pas invités. Très peu de choses en sont ressorties.

Séance levée à 21h17